# CHARTE ÉTHIQUE

A COMPESSION OF THE SECOND PROPERTY OF THE SE

Les principes édictés dans cette charte ne se substituent en aucun cas aux lois et réglementations des pays dans lesquels le Groupe SOBOTRAM exerce son activité.

Le Groupe SOBOTRAM souhaite, au travers de cette CHARTE ÉTHIQUE, fixer les règles qu'il entend respecter et faire respecter par ses salariés et dirigeants. Cela suppose de poser un cadre de référence à l'exercice de nos métiers et aux comportements que nous adoptons dans notre vie professionnelle. Cette responsabilité doit être partagée pour tous les intervenants au sein de notre organisation. Le groupe SOBOTRAM accorde une attention particulière au respect des principes de responsabilité sociétale et environnementale. Les principes édictés dans cette Charte définissent un standard commun d'exigences éthiques. Ces principes pourront être complétés par des mesures supplémentaires au niveau des différentes entités du Groupe (procédures, engagement qualité, règlements intérieurs, bonnes pratiques...).

Il est de la responsabilité des dirigeants et du personnel encadrant de veiller à la bonne diffusion et compréhension de la présente charte.

#### Intégrité

L'intégrité est une valeur fondamentale du Groupe SOBOTRAM, elle est primordiale dans la manière de mener nos affaires. Nous assumons notre rôle et mission d'entreprise responsable et avons le souci constant de notre impact sur notre environnement social, industriel et écologique.

L'intégrité nous amène à prendre nos décisions sur des bases justes, implique dans notre quotidien la transparence, l'honnêteté et la franchise. Elle guide également nos politiques commerciales et professionnelles.

## Le respect des Hommes

Le Groupe SOBOTRAM respecte les Hommes et leur diversité. A ce titre, nous nous attachons à veiller à l'épanouissement de chacun, à la liberté d'expression, au respect de la vie privée en excluant toute forme de discrimination et de harcèlement. Nous nous assurons que chaque collaborateur évolue dans un cadre de travail où les risques professionnels sont maîtrisés. Chaque collaborateur, à son niveau, doit contribuer aux engagements du Groupe en matière des droits humains fondamentaux.

### Lutte contre la corruption

Le Groupe SOBOTRAM s'engage à lutter activement contre la fraude et la corruption. C'est pourquoi tout collaborateur dont la fonction l'amène à acheter, vendre ou recommander des prestations ou des biens ne peut ni offrir ni accepter pour lui-même ou toute personne de son entourage des cadeaux ou avantages personnels.

Dans le même esprit, tout collaborateur doit éviter d'être mis en situation d'obligé afin de ne pas faire naître un doute sur son intégrité. Cet usage, donner ou recevoir un cadeau, n'est toléré que si la valeur du présent ne dépasse pas les usages courants. Lorsqu'un collaborateur constate ou a des interrogations sur un potentiel conflit d'intérêt il devra en informer sa hiérarchie ou écrire à : rse@sobotram.fr

# Nos obligations de salariés

- Respecter les lois et les réglementations.
- Veiller à la sincérité des données (comptables, indicateurs..).
- Respecter les règles de sécurité, de santé et de confidentialité.
- Veiller à la non-interférence avec des activités politiques ou religieuses.
- Adopter des pratiques professionnelles adaptées et équitables.
- Respecter les collaborateurs du Groupe, nos clients, fournisseurs et prestataires.

«La responsabilité d'un entrepreneur est de donner du sens à son entreprise pour assurer sa pérennité et son développement dans sa dimension sociétale et environnementale».

Bruno Neyrat